

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

37

FETES ET ANIMATIONS : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Interprofession des Vins AOC Côtes du Rhône et Vallée du Rhône (INTER RHÔNE) dans le cadre de la promotion des vins de la Vallée du Rhône lors des différents vins d'honneur organisés par la Ville.

M. PALY

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme chaque année, l'Interprofession des Vins AOC Côtes du Rhône et Vallée du Rhône propose à la ville un partenariat avec une mise à disposition de 700 bouteilles de vin.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de valorisation des vins d'appellation de la Vallée du Rhône et de soutien à sa filière viticole.

Les bouteilles mises à disposition ont vocation à être proposées à la dégustation lors des différents vins d'honneur organisés par la Ville.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat définissant les modalités de collaboration entre la Ville et INTER RHÔNE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le projet de convention.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'Interprofession des Vins AOC Côtes du Rhône et Vallée du Rhône ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l' élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :